

## Le sacrifice maternel comme alibi à la production de l'écriture chez Marie de l'Incarnation (1599-1672)

Marie-Florine Bruneau

Volume 27, numéro 2, automne 1994

Écrits de femmes à la renaissance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/501082ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/501082ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (imprimé)

1708-9069 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bruneau, M.-F. (1994). Le sacrifice maternel comme alibi à la production de l'écriture chez Marie de l'Incarnation (1599-1672). *Études littéraires*, 27(2), 67-76. <https://doi.org/10.7202/501082ar>

Résumé de l'article

Marie de l'Incarnation (Guyart) est représentée par ses apologistes telle une *mater dolorosa* souffrant toute sa vie de l'abandon qu'elle a fait subir à son fils, pour obéir à sa double vocation de mystique et de missionnaire. Cette analyse montre qu'il n'en est rien. Utilisant le topos traditionnel des écrits de femmes mystiques sur l'abandon nécessaire de tous les liens familiaux et surtout l'abandon des enfants pour la plus grande gloire de Dieu, Marie de l'Incarnation déjoue des demandes culpabilisantes de son fils et en vient à lui faire admettre que c'est lui qui avait tort de mettre un obstacle à sa vocation. De ce règlement de compte entre mère et fils surgit une des correspondances les plus passionnantes du XVIIe siècle.



# LE SACRIFICE MATERNEL COMME ALIBI

À LA PRODUCTION DE L'ÉCRITURE  
CHEZ MARIE DE L'INCARNATION  
(1599-1672)\*

*Marie-Florine Bruneau*

■ La correspondance de Marie de l'Incarnation avec son fils, qui dura plus de trente ans, n'est pas sans rappeler cette autre correspondance célèbre du XVII<sup>e</sup> siècle entre Madame de Sévigné et sa fille. Dans les deux cas, seules les lettres de la mère nous sont parvenues et, dans les deux cas, la séparation et l'amour maternel servent d'alibi à la mère pour s'inscrire en tant que sujet poétique. Mais, alors que Madame de Sévigné poursuit vigoureusement sa fille de ses demandes exorbitantes, c'est Marie de l'Incarnation qui est l'objet de la demande de son fils<sup>1</sup>.

Marie de l'Incarnation (Marie Guyart) vécut à Tours dans la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle et était issue d'une famille d'artisans. Mariée à dix-sept ans, elle eut un fils et se retrouva veuve à dix-neuf ans. Pouvant enfin disposer d'elle-même, elle laissa libre cours à sa vocation religieuse et mystique. À trente-quatre ans, abandonnant son fils de douze ans, elle devint Ursuline, puis missionnaire au Canada, fondatrice du premier couvent de femmes en terres de mission française. Elle a laissé plusieurs écrits, dont les plus importants sont ses autobiographies spirituelles et une volumineuse

---

\* Je voudrais remercier le « National Endowment for the Humanities » et le « College of Letters, Arts and Sciences » de « University of Southern California » pour les subventions généreuses qu'ils m'ont accordées durant la période 1989-91 pour m'adonner à cette recherche, ainsi que La « Newberry Library » pour son accueil stimulant.

1 Pour un traitement du thème de l'amour maternel comme excuse/écran à la production littéraire, voir Solange Guénoun.

correspondance <sup>2</sup>. Par les renseignements qu'elles contiennent sur la mission et la colonie, ses lettres sont une source pour les historiens du Québec et des Amérindiens ; par les détails qu'elles donnent sur sa vie intérieure, elles intéressent les historiens ou les psychologues de la vie spirituelle ; par le regard qu'elles permettent sur le monde et le travail féminins en Nouvelle-France, elles sont un précieux document pour les historiens des femmes. Parmi les lettres de Marie de l'Incarnation, celles écrites à son fils, Claude Martin, sont les plus nombreuses et les plus intéressantes parce que, n'étant pas uniquement des lettres de propagande pour la mission, elles révèlent des préoccupations personnelles.

Les lettres et les autobiographies spirituelles de Marie de l'Incarnation à son fils présentent un autre intérêt, qui concerne la tradition littéraire mystique des femmes et l'écriture féminine, car elles révèlent les stratégies que déploient l'auteure quant à l'autorisation à l'écriture, pour parvenir malgré de nombreux obstacles à l'inscription du moi. Une partie des écrits de Marie

de l'Incarnation s'inscrit en effet dans la tradition littéraire mystique féminine, inaugurée au XII<sup>e</sup> siècle par Hildegarde de Bingen et clôturée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par Madame Guyon <sup>3</sup>.

Ce présent essai, tente d'analyser, dans les écrits de Marie de l'Incarnation à son fils, un des thèmes traditionnels de la littérature mystique féminine : l'amour maternel et l'abandon de l'enfant pour la plus grande gloire de Dieu. L'enfant ou les enfants, considérés comme un obstacle entre la mystique et Dieu, et abandonnés parfois dans de grandes douleurs par une mère qui se sent pressée d'obéir à l'appel de Dieu, est en effet un thème traditionnel de la littérature mystique féminine. Le geste d'adieu de Jeanne de Chantal, qui en 1610, pour se rendre au couvent, passe sur le corps de son fils, est devenu légendaire. Ce geste n'est pas sans précédent <sup>4</sup> et Angèle de Foligno (1249-1309), plus brutalement et ne s'embarassant pas de regrets inutiles, déclare dans son *Livre des visions* :

Dieu voulut m'enlever ma mère, qui m'était, pour aller à lui, d'un grand empêchement. Mon mari et mes fils moururent

---

<sup>2</sup> Claude Martin, le fils de Marie de l'Incarnation, quelques années après la mort de cette dernière, a publié la majeure partie de ses écrits. Il en a retouché l'orthographe et le style mais, dit-il, pas la substance.

<sup>3</sup> Le choix de Madame Guyon comme clôture de la mystique féminine peut sembler arbitraire, mais c'est un choix qui correspond à une certaine perspective historique de la mystique féminine catholique. Les mystiques ne cessent pas d'exister après le XVII<sup>e</sup> siècle, mais la mystique ne jouit plus d'aucun prestige social et d'un prestige religieux bien moindre que celui dont elle avait joui dans les siècles précédents. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la mystique n'est donc plus un moyen honoré de s'exprimer pour les femmes. Sur l'apogée et le déclin de la mystique en général au XVII<sup>e</sup> siècle voir Michel de Certeau et Louis Cognet. Sur l'histoire de la mystique féminine et de la production littéraire et théologique des femmes mystiques voir Caroline Walker Bynum, Elizabeth A. Petroff et Peter Dronke.

<sup>4</sup> Voir Dom Guy Oury. Le biographe de Marie de l'Incarnation dit que l'on peut trouver des situations analogues dans les vies de Jeanne de Lestonnac, Jeanne Absolu, Antoinette d'Orléans.

## LE SACRIFICE MATERNEL COMME ALIBI

aussi en peu de temps. Et parce que entrée dans la route [mystique] j'avais prié Dieu qu'il me débarassât [sic] d'eux tous, leur mort me fut une grande consolation (cité par Vuarnet, p. 79).

Ce thème, qui a pour but de montrer comment le lien avec Dieu est plus fort que tous liens naturels, en fait révèle peut-être ce que les femmes ressentait pour un mari et des enfants qui leur étaient imposés à leur corps et âme défendants et que la société leur demandait d'aimer, ou au moins de prétendre aimer, comme si elles les avaient choisis.

Dans les autobiographies spirituelles de Marie de l'Incarnation, qui suivent fidèlement les règles du genre, le thème de l'abandon de l'enfant est traité selon la convention : l'insistance amoureuse de Dieu l'a arrachée à son enfant qui était la seule chose au monde à laquelle elle tenait et la séparation a été accomplie dans de profondes douleurs. Dans les lettres à son fils, cependant, le thème y est à la fois répété selon la convention et déconstruit d'une façon tout à fait inattendue. Car, à y regarder de près, ces lettres constituent une anti-autobiographie spirituelle, par laquelle la mère, loin d'être une *pieta* pleurant sur son fils abandonné, comme veulent la présenter ses apologistes religieux<sup>5</sup>, se présente comme sujet désirant autre chose que son fils. En effet la correspondance montre comment l'abandon

d'enfant tient lieu d'alibi à la mère pour se constituer en tant que sujet poétique. En effet, dans cette correspondance, la mère se constitue en sujet poétique en dévoilant son imaginaire à son fils qu'elle rend témoin d'un désir qui l'exclut.

En décrivant à son fils sa relation avec Dieu, Marie de l'Incarnation semble répondre à une injonction s'autorisant du droit qu'un fils abandonné à douze ans pense avoir sur sa mère ; elle semble écrire par amour maternel. Son fils, il est vrai, lui réclame d'une façon insistante lettres et mémoires, qu'elle lui doit, dit-il, parce qu'elle l'a abandonné si jeune.

Le thème de l'abandon et ce qu'elle en a souffert revient comme un leitmotiv dans la correspondance de Marie de l'Incarnation à son fils et se retrouve dans la relation autobiographique de 1633 ainsi que dans celle de 1654. Il tient lieu de scène primitive, fondatrice de l'écriture et de leur relation épistolaire et mystique<sup>6</sup>. Dans la deuxième lettre qu'elle lui écrit de Québec, le 4 septembre 1641, alors qu'il a vingt-deux ans et qu'il vient d'être accepté dans la congrégation de Saint-Maur, elle lui parle pour la première fois de l'abandon.

Vous avez esté abandonné de vostre Mère et de vos parans. Cet abandon ne vous a-t-il pas esté utile ? Lors que je vous quitté, n'ayent pas 12 ans, je ne le fist qu'avec des convulsions estranges qui n'estoient conneu que de Dieu seul. Il

5 Voir par exemple *Correspondance*. Int. de Dom Guy Oury, xvii.

6 Marie de l'Incarnation parle de cet abandon dans de nombreuses lettres. *Correspondance*, p. 130, 316, 384, 527, 658, 725, 836-837, 898.

me failloit obéir à son divin vouloir qui vouloit que les choses se passassent ainsi, me faisant espérer qu'il auroit soin de vous. Mon cœur s'afermi pour surmonter ce qui avoit retardé mon antrée en la sainte Religion 10 ans antiens. Encore falut-il que la nécessité de faire ce coup me fust signifiée par le R. Père dom Raymon et par des voyes que je ne puis pas coucher sur ce papier, bien vous le diroi-je à l'oreille ; je prévoys l'abandon de nos parens qui m'a donné mille croix, joint à l'infirmité humaine qui me faisoit craindre vostre perte <sup>7</sup> (*Correspondance*, p. 130).

Elle narre cette scène, semble-t-il, pour parler aux reproches du fils, à l'opprobre social et, peut-être, à sa propre culpabilité. Dans la lettre de l'été 1647, elle lui demande même pardon :

Quoy, vous me faites des reproches d'affection que je ne puis souffrir sans une répartie qui y corresponde : Car je suis encore en vie, puisque Dieu le veut. En effet vous avez sujet en quelque façon de vous plaindre de moy de ce que je vous ay quitté. Et moy je me plaindrois volontiers, s'il m'étoit permis de celui qui est venu apporter un glaive sur la terre qui y fait de si étranges divisions. Il est vray qu'encore que vous fussiez la seule chose, qui me restoit au monde où mon cœur fût attaché, il vouloit néanmoins nous séparer lorsque vous étiez encore à la mamelle, et pour vous retenir j'ay combattu près de douze ans encore en a-t'il fallu partager quasi la moitié. Enfin il a fallu céder à la force de l'amour divin et souffrir ce coup de division plus sensible que je ne vous le puis dire : mais cela n'a pas empêché que je ne me sois estimée une infinité de fois la plus cruelle de toutes les mères. Je vous en demande pardon, mon très-cher Fils, car je suis cause que vous avez souffert beaucoup d'affliction. Mais consolons nous en ce que la vie est courte, et que nous aurons par la miséricorde de celui qui nous a ainsi séparés en ce monde, une éternité entière pour nous voir et pour nous conjouir en luy (*Ibid.*, p. 316).

Pourtant, elle mine adroitement la validité des réclamations du fils et refuse la culpabilité sur laquelle ces réclamations se fondent.

Dans la lettre du 9 août 1654, dans laquelle elle lui annonce qu'elle lui envoie enfin la grande Relation de ses États d'Oraison qu'il réclame depuis dix ans, elle résume les arguments que le fils a employés depuis le début de leur correspondance pour qu'elle lui accorde ce qu'il veut, c'est-à-dire une complète confiance sur ses états mystiques.

Ce retardement que vous avez pris pour un refus tacite, ne vous a point rebuté : vous m'avez conjuré de nouveau par les motifs les plus pressans et par les raisons les plus touchantes que vostre esprit vous a pu fournir, me faisant de petits reproches d'affection, et me représentant que je vous avois abandonné si jeune, qu'à peine connoissiez-vous vostre mère : que non contente de ce premier abandonnement, j'étais sortie de France, et vous avois quitté pour jamais : Que lorsque vous étiez enfant vous n'étiez pas capable des instructions que je vous donnois, et qu'aujourd'huy que vous êtes dans un âge plus éclairé, je ne devois pas vous refuser les lumières que Dieu m'avoit communiquées : qu'ayant embrassé une condition semblable à la mienne, nous étions tous deux à Dieu, et ainsi que nos biens spirituels nous devoient être en communs : que dans l'état où vous êtes je ne vous pouvois refuser sans quelque sorte d'injustice et de dureté, ce qui vous pouvoit consoler, et vous servir dans la pratique de la perfection que vous aviez professée : et enfin que si je vous donnois cette consolation, vous m'aideriez à bénir celui qui m'a fait une si grande part de ses grâces et de ses faveurs célestes (*Ibid.*, p. 525).

Cette lettre énumère et rassemble clairement les plaintes que le fils lui fait depuis que leur correspondance a commencé et dans lesquelles il réclame le droit à l'écriture de sa mère. Toutes les demandes du fils sont d'ordre affectif. Il demande une réparation pour l'abandon qu'elle lui a fait subir. Il réclame une explication sur le désir puissant

<sup>7</sup> La lettre du 4 septembre 1641, dont est extraite cette citation, est une des rares lettres autographes de Marie de l'Incarnation qui soit en existence. Nous pouvons nous faire une idée des retouches que le fils a fait subir au texte de sa mère.

## LE SACRIFICE MATERNEL COMME ALIBI

qui a poussé sa mère vers un ailleurs que lui. Il avance que, puisqu'il s'est fait prêtre sur les instances de sa mère, elle lui doit de mettre en commun les dons que Dieu lui a faits. Il finit en disant qu'ayant choisi la prêtrise et le célibat à cause d'elle, il avait traversé de grosses crises et qu'elle était donc cruelle de le priver de ce qui le soulagerait.

Marie de l'Incarnation ne cède ni au chantage affectif de son fils, ni à la culpabilité qu'il tente de provoquer, ni au droit qu'il invoque. Elle s'en tire, comme elle l'a toujours fait, en cachant sa propre volonté sous la volonté de Dieu. Par ce tour rhétorique propre à toutes les mystiques, elle élimine la logique des revendications filiales et la nécessité de se faire pardonner l'abandon.

Si faisant la lecture des écrits que je vous envoie il vous vient en la pensée, ce qui a pu fléchir la bonté divine à me faire de si grandes miséricordes, et à me prévenir de la sorte des bénédictions de sa douceur : Je vous dirai que j'y ai souvent fait réflexion, et qu'après y avoir bien pensé, je n'ay rien veu en moy que misères et indignitez, ou si du côté de la créature il peut y avoir quelque cause, je n'en puis donner d'autre que vous, que j'ay abandonné pour son amour dans un temps, où selon toutes les raisons humaines vous aviez le plus besoin de moy, et sur tout de ce que j'en avois eu le dessein et pris la résolution avant même que vous fussiez au monde (*Ibid.*, p. 526).

Si Dieu l'a choisie entre toutes pour la faire participer à la béatitude de cette vie, elle ne peut en voir d'autre raison que la force qu'elle a eue d'abandonner son fils pour se consacrer à Dieu, résolution qu'elle avait prise avant sa naissance. L'abandon du fils devient la raison de sa gloire à elle. Elle va plus loin et lui répète qu'il devrait se réjouir d'avoir été abandonné par sa mère :

Car si je vous ay abandonné dès votre enfance par le mouvement de sa grâce, sans vous laisser d'autre appuy que sa providence toute pure, il vous a pris dans sa protection paternelle, et vous a richement pourveu, vous faisant l'honneur de vous appeler à son service dans le temps préordonné dans son conseil éternel, ainsi qu'il m'avoit fait l'honneur et la grâce de me le promettre. Vous avez donc beaucoup gagné en me perdant, et mon abandonnement vous a été utile (*Ibid.*, p. 527).

Elle ne manque pas une occasion de lui répéter, à chacun de ses avancements temporels ou spirituels, qu'elle a bien eu raison de l'abandonner et que sans cet abandon il ne serait pas ce qu'il est maintenant, un homme de Dieu, honoré par son ordre, ce qui, à elle, lui est le plus cher au monde. En 1654, elle ne cède pas davantage qu'en 1633 à la culpabilisation filiale quand elle quitte son fils pour rentrer au couvent. Quand elle évoque les scènes déchirantes, où son fils venait pleurer au couvent qu'on lui rende sa mère, elle dit bien qu'elle en était déchirée, mais aussi qu'elle avait peur que les larmes du fils n'attendrissent ses Mères supérieures et que celles-ci ne décidassent de la renvoyer dans le monde pour s'occuper de lui (*Ibid.*, p. 837).

Une seule raison a pu finalement la décider à lui écrire sa vie intérieure, et c'est ce que son fils invoque en dernier :

et enfin que si je vous donnois cette consolation, vous m'aideriez à bénir celui qui m'a fait une si grande part de ses grâces et de ses faveurs célestes. Je vous confesse que ce second coup m'a touchée (*Ibid.*, p. 525).

Elle accepte de lui faire partager les secrets de sa béatitude seulement s'il en bénit Dieu avec elle, acceptant par là que son abandon était fondé et qu'il n'a rien à réclamer.

Le seul lien qu'elle accepte d'avoir avec lui et le seul qui rende possible la confiance de son commerce avec Dieu est qu'il devienne un compagnon dans le voyage mystique, un égal, un fils mystique, et non plus un fils de chair : « et en un mot, vous ayant volontairement perdu, je me suis trouvée avec vous dans le sein de ce Dieu tout aimable, par la vocation sainte que vous et moy avons suivie » (*Ibid.*, p. 527). Elle avait désiré qu'il devint prêtre dès avant sa naissance, il le devint ; elle avait désiré qu'il la suive dans la voie mystique, il la suivra : « je croy que c'est le dessein que Dieu a sur vous, car j'ay appris qu'il vous appelle à la vie mystique, ce qui m'a extrêmement consolée » (*Ibid.*, p. 527). S'il vient à épouser le même désir qu'elle, elle n'a plus à se reprocher de l'avoir abandonné, et lui, perd son droit à toute revendication, car l'abandon les réunit plus sûrement que ne l'aurait fait la proximité : « Pour vous, je ne vous quitte point auprès de Dieu. Demeurons donc en ce vaste océan, et vivons ça-bas en attendant l'éternité que nous nous y verrons réellement. Adieu » (*Ibid.*, p. 224).

Au désir du fils, Marie de l'Incarnation oppose, dès le début de leur correspondance, son propre désir. La tension, entre le désir du fils d'être le seul objet du désir de sa mère et le désir d'ailleurs de la mère, se révèle entre autres occasions à propos de l'éventuel retour en France de la mère. Il entretient l'espoir qu'elle reviendra en France, mais ni la menace iroquoise, ni l'incendie qui dévasta son couvent en 1651 ne peuvent ébranler la volonté de Marie de

l'Incarnation de rester dans le Nouveau Monde, et elle demande à son fils d'agréer cette volonté :

Pour mon particulier, mon très cher Fils, je m'y trouve si bien, et mon esprit et mon cœur y sont si contents, qu'ils ne le peuvent être davantage. S'il arrive qu'on vous porte l'année prochaine les nouvelles de ma mort, bénissez-en Dieu, et offrez-luy pour moy le saint sacrifice de la Messe (*Ibid.*, p. 395).

À l'occasion du feu qui détruisit son monastère et toutes les possessions des Ursulines, la question se posa au Canada et en France si elles reviendraient : « Vous direz peut-être, ainsi que plusieurs de nos amis, que nous eussions mieux fait de repasser en France que de nous mettre en des frais si grands et si hazardeux » (*Ibid.*, p. 421). Elle lui dit fermement qu'il n'en est pas question.

Ainsi ce n'est qu'à la condition qu'il abandonne ses revendications filiales de réparation et de comptes à rendre, qu'elle accepte de lui révéler le désir qui l'a poussée à l'abandonner. L'injonction à l'écriture que lui fait son fils, et qu'il se pense être autorisé à faire en jouant sur le devoir et la culpabilité maternels, est subvertie et annulée chez Marie de l'Incarnation et fonde l'écriture de ce qui forme une des correspondances les plus passionnantes du XVII<sup>e</sup> siècle.

Elle ne renonce pas à son désir d'autre chose que lui, malgré la répétition du thème de l'abandon et des regrets, échappant ainsi aux exigences sociales de la maternité.

Le thème de l'abandon de l'enfant, tel que Marie de l'Incarnation le manie dans ses lettres à son fils, contredit une déclaration célèbre de Freud ; déclaration qu'il désirait

## LE SACRIFICE MATERNEL COMME ALIBI

faire accepter pour loi universelle. Selon Freud, « La relation à son fils est la seule relation qui puisse apporter à une mère une satisfaction illimitée. Cette relation est la plus parfaite, la plus libre d'ambivalence de toutes les relations » (Freud, p. 133; c'est moi qui traduis). Nous savons par ailleurs que Freud pensait être le fils privilégié de sa mère. La déclaration de Freud, qui suppose à la mère comme seul objet de désir, le fils, et par là la vide de toute subjectivité, ressemble à un fantasme de la part du fils (Freud) et ressemble bien à la demande du fils de Marie de l'Incarnation. Le biographe de Marie de l'Incarnation, qui ne voit en elle qu'amour maternel et tendresse déchirée, semble de même participer à ce fantasme, comme si seul le désir de Dieu pouvait faire pardonner à la mère son désir d'autre chose que de son fils (Oury, p. 103, 133-159).

La relation mère-fils chez Freud pourrait bien être éclairée par la relation mère-fils telle que l'exposent les textes de Marie de l'Incarnation. Dans le cas de Claude Martin comme dans celui de Freud, les fils exigent de leur mère qu'ils soient leur seul objet d'amour. Pour Claude Martin cette exigence prend la forme d'une demande de comptes à rendre pour l'abandon que sa mère lui a fait subir, et devient une exigence qu'elle lui livre son secret sous forme d'une confession générale de sa vie mystique, écrite pour lui personnellement<sup>8</sup>. On pourrait dire que pour

Freud cette exigence fantasmatique nous vaut *la Féminité*. Dans ce texte Freud essaie d'expliquer ce qu'il appelle l'énigme de la femme, c'est-à-dire pourquoi les femmes qu'il voit autour de lui et sur son divan sont des êtres qui, ayant montré dans la petite enfance autant de potentiel que les garçons, se retrouvent à la trentaine des êtres finis, dont le psychisme semble rigidifié. Pourquoi les femmes, demande-t-il, ont-elles une capacité moindre à la sublimation, une capacité intellectuelle limitée, un faible jugement moral, ont peu contribué à l'évolution de la civilisation, sont frigides et hystériques ? À la fois reconnaissant et niant l'effet pernicieux de la répression sociale qui pèse sur les femmes beaucoup plus que sur les hommes, Freud élabore une spéculation (qu'il nie être une spéculation) explicative qui, après avoir éliminé la biologie et la nature comme causes de la condition féminine, y revient néanmoins après un long détour psychanalytique. Si les femmes sont de moindres hommes, cela serait dû au cheminement difficile et mutilant que la libido chez les femmes devrait subir pour en arriver malgré le sujet qu'elle habite à répondre aux exigences de l'espèce. La reproduction chez les femmes ne pourrait se faire qu'aux dépens de la création. Dans ce scénario l'enfant mâle qu'elle produirait serait la seule compensation à toutes ses pertes et réparerait un tant soit peu la blessure narcissique inévitable au

---

<sup>8</sup> Dans *l'Énigme de la femme*, Sarah Kofman a soulevé le lien entre le désir incestueux du fils et son désir de connaître le secret de la mère.

seul fait d'être femme. Le fils (Freud) en arrive à ses fins ; il est, par décret naturel, l'être privilégié de la mère à qui il a ôté toute possibilité d'un autre désir.

Ces deux scénarios de mères et fils, cependant, diffèrent sur un point majeur. Si, dans le cas de Freud, le désir du fils ôte la parole à la mère et ne laisse persister que le fantasme du fils, dans le cas de Claude Martin, par contre, le désir du fils suscite la réponse de la mère qui détruit le fantasme du fils comme unique désir et satisfaction de la mère.

Dans le cas de Marie de l'Incarnation et de Claude Martin, l'hétérogénéité de leurs désirs produit une tension qui organise toute leur relation épistolaire. Il veut être l'objet du désir de sa mère ; elle n'aura de cesse de l'amener à devenir mystique : c'est-à-dire à abandonner l'idée qu'elle soit l'objet de son désir pour accepter d'adopter son désir à elle. La mère se constitue en sujet poétique par la mise en jeu de la mystique, par le refus du lien « naturel » et par son départ pour le Nouveau Monde. En lui écrivant les délices de son commerce avec Dieu, elle le constitue en témoin de sa subjectivité, elle l'oblige à assumer la position de tiers dans un duo amoureux qui ne l'inclut pas, et qui demande son « fading » en tant que sujet. L'histoire religieuse connaît des couples célèbres mère-fils dont le père est totalement absent. Il est intéressant de noter que dans ces centaines de pages de correspondance, jamais

le père de Claude n'est mentionné. Parmi les couples mère-fils célèbres de l'histoire religieuse, Guibert de Nogent, Augustin ou Suso ne sont que les cas les plus connus (sans oublier Marie et Jésus). Il y a une différence cependant entre ces couples et celui qui nous occupe, car c'est Marie de l'Incarnation, et non son fils, qui s'en tire avec la part du lion.

Le « je » s'affirme chez Marie de l'Incarnation par la mise en jeu de la mystique, par le refus du lien « naturel » et par la rencontre du Nouveau Monde. Réappropriant le mythe masculin de la Genèse, selon lequel la femme serait née de l'homme, Marie de l'Incarnation crée une écriture et suscite un désir chez son fils, donnant naissance à son lecteur et son éditeur, aussi assurément qu'elle avait donné naissance à son fils.

On est en droit de se demander en quoi consiste l'identité et la subjectivité qu'affirment les textes de Marie de l'Incarnation. S'il est vrai qu'en tant que mystique elle se définit parfois comme épouse du Christ et fille de Dieu, il s'agit là de son univers fantasmatique qu'il n'est pas lieu d'explorer ici. En ce qui concerne les demandes fantasmatiques du fils, elle emprunte la *via negativa*<sup>9</sup> des mystiques qui ne peuvent définir la divinité que par ce qu'elle n'est pas, et exposent ce par quoi elle ne se définit pas : ni épouse, ni mère. S'agit-il là d'une simple réponse aux règles de la vie religieuse qui exigent un abandon total des liens

---

9 *Via negativa* : théologie qui refuse d'identifier Dieu selon des concepts humains ou selon la raison discursive.

## LE SACRIFICE MATERNEL COMME ALIBI

familiaux ? Dans ce cas pourquoi aurait-il fallu des centaines de lettres pour l'expliquer, et pourquoi le fils, religieux également, n'aurait-il pas aussi entendu de son côté et compris la nécessité d'un détachement ?

Il ne nous est pas échappé que, dans le cas que nous venons d'étudier, l'inscription de la subjectivité de la mère se fait au prix de celle du fils, et que la mère, en tant que sujet s'élabore dans une grande cruauté pour le fils. Ne soyons pas trop prompts cependant

à inculper la mère comme il est si souvent de rigueur. Quand la maternité n'est pas un choix personnel, quand la procréation advient par force ou persuasion à des femmes elles-mêmes encore en « état de non création <sup>10</sup> », peut-on espérer autre chose qu'une lutte, parfois à mort, entre deux subjectivités ? Le fils ou la mère sont alors, l'un ou l'autre, victime d'un pouvoir qui les impose l'un à l'autre, quand l'une n'est pas prête pour l'autre.

---

10 Adrienne Rich, p. 17. « Nothing could have prepared me for the realization that I was a mother, one of those givens, when I knew I was still in a state of uncreation myself ». Cité par Susan Rubin Suleiman.

### Références

- CERTEAU, Michel de, *la Fable mystique. XVI-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1982.
- COGNET, Louis, *le Crépuscule des mystiques. Bossuet et Fénelon*, Tournai, Desclée, 1958.
- DRONKE, Peter, *Women Writers of the Middle Ages : A critical Study of Texts from Perpetua to Marguerite Porete*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- FREUD, Sigmund, « Feminity », *The Standard Edition of the Complete Works*, London, Hogarth Press, 1953, vol. 22.
- GUÉNOUN, Solange, *Lettres de la passion. Passion des lettres. La Correspondance de Madame de Sévigné*, Dissertation Abstract.
- KOFMAN, Sarah, *l'Énigme de la femme*, Paris, Galilée, 1980.
- MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, éd. Dom Guy Oury, Solesmes, 1971.
- MARTIN, Claude, *la Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, Reproduction de l'édition originale de 1677 préparée par les moines de Solesmes, Int. par Dom J. Lonsagne, Tables par Dom Guy Oury, Solesmes, 1981.
- OURY, Dom Guy, *Marie de l'Incarnation*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1973.
- PETROFF, Elizabeth A., *Medieval Women's Visionary Literature*, Oxford, Oxford University Press, 1986.
- RICH, Adrienne, *Of Woman Born. Motherhood as Experience and Institution*, New York, Bantam, 1977.
- RUBIN SULEIMAN, Susan, « Writing and Motherhood » in *The (M)other Tongue. Essays in Feminist Psychoanalytic Interpretation*, Ithaca-London, Cornell University Press, 1985.
- VUARNET, Jean-Noël, *Extases féminines*, Paris, Arthaud, 1980.
- WALKER BYNUM, Caroline, *Holy Feast and Holy Fast*, Los Angeles, University of California Press, 1987.
- — —, *Jesus as Mother. Studies in the Spirituality of the High Middle Ages*, Los Angeles, University of California Press, 1982.